

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 6, Grand-Rue à Perlé se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 6, Grand-Rue à Perlé se compose d'une maison d'habitation et d'annexes agricoles adossées de part et d'autre. Il s'agit d'un ensemble de taille modeste (Kleinbauernhaus) (TBA) implanté en perpendiculaire par rapport à la rue. Du côté de l'entrée, les bâtiments sont devancés par une petite cour tandis qu'à l'arrière il y a juste un passage étroit entre la maison et la propriété voisine. À l'ouest de l'immeuble s'étend un grand jardin.

La maison d'habitation s'élève sur deux niveaux et se divise en trois travées d'ouvertures, dont celle de droite a été ajoutée dans l'annexe. À l'intérieur, la maison garde sa structure bâtie dont notamment le fumoir (Haascht) (AUT). Les bases de la construction remontent au XIX^e siècle puisqu'elle est déjà inscrite au premier plan cadastral de 1824. Mais c'est au début et vers la moitié du XX^e siècle que la maison a connu des transformations qui lui ont conféré l'aspect qu'elle garde jusqu'à nos jours (EDB). En effet, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur elle présente des éléments qui sont caractéristiques pour ces périodes de construction (CAR). Ainsi, les ouvertures plutôt hautes avec des encadrements en pierre de taille aux coins supérieurs arrondis de même que le crépi de la façade en petits éclats de verre sont typiques pour ces époques. Les éléments historiques qui sont conservés à l'intérieur tels que des revêtements de sol en bois ou en carrelages, un escalier en bois, un évier encastré ou une armoire encastrée (Takeschaf) sont aussi des témoins des différentes époques de construction (CAR, AUT).

À gauche, la maison est prolongée, sous la même toiture, par une annexe abritant une cave voûtée et une remise / grange. À droite, une autre annexe, plus basse, est adossée à la maison. Aujourd'hui transformée en garage, ce corps de bâtiment abritait à l'époque des étables. Le sol pavé et l'auge en pierre qui sont toujours en place en témoignent.

L'ensemble remplit les critères d'authenticité (AUT), de type de bâti (TDB), évolution du bâti (EDB) et il est caractéristique pour une période de construction (CAR). Ainsi, il présente d'un point de vue historique, artistique et esthétique un intérêt public à être conservé.

La COSIMO émet avec 8 voix pour un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 6, Grand-Rue à Perlé (no cadastral 563/0). 4 membres s'expriment en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.

Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Christine Muller, Anne Greiveldinger, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 11 novembre 2020